

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 septembre 2019  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-Marc QUINIOU**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 25/09/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019  
(accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à Pépite Bretagne pour l'année 2019**

**Le projet PEPITE Bretagne (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) a pour objectifs de susciter l'esprit d'entreprendre des étudiants et favoriser les créations d'entreprises en Bretagne. Il est proposé de leur accorder une subvention annuelle de fonctionnement de 12 350 € pour l'année 2019.**

**\*\*\***

Le projet PEPITE Bretagne (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert, l'Innovation et l'Entrepreneuriat) s'inscrit dans la continuité du Pôle Entrepreneuriat Etudiant en Bretagne (P2EB) et répond à l'appel à projets national « PEPITE », lancé en 2013 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (M.E.S.R.), le Ministère du Redressement Productif (M.R.P.) et la Caisse des dépôts (C.D.C.).

PEPITE Bretagne regroupe les quatre universités bretonnes : l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), l'Université de Bretagne-Sud, l'Université de Rennes 1 et l'Université Rennes 2 ; l'Université européenne de Bretagne (Collège Doctoral International), les écoles de la Conférence des directeurs des grandes écoles de Bretagne et les sept technopoles de la région. Il s'adresse ainsi à plus de 116 000 étudiants.

L'ensemble des établissements membres fondateurs ont pour objectif commun de :

- Susciter l'esprit d'entreprendre des étudiants ;
- Favoriser les créations d'entreprises en Bretagne.

Le projet PEPITE Bretagne doit aussi permettre de déployer des actions dans une logique de proximité pour répondre aux attentes et besoins de l'ensemble des bassins économiques et universitaires du territoire.

En 2018, les actions de pépite Bretagne ont été les suivantes :

- Les Entrepreneuriales : 6 équipes composées de 35 étudiants quimpérois ont participé au programme 2018 ;
- « 24 heures pour entreprendre » : 165 étudiants quimpérois ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat dans le cadre de ce dispositif ;
- CREA-IUT : 172 étudiants quimpérois ont participé au programme et ont accompagné 15 projets de création - à l'issue du programme six entreprises ont été créées et sept étaient en cours de création ;
- Statut National Etudiant Entrepreneur : 8 étudiants quimpérois ont bénéficié de ce statut ;
- Animation d'un stand PEPITE au « Forum Terre d'Entreprise » en novembre 2018;
- Organisation de l'action de sensibilisation « Une idée pour mon territoire » au cours de laquelle 22 étudiants de l'IUT de Quimper ont participé à une journée de créativité autour de la thématique de l'entrepreneuriat social.

Pour 2019, les actions prévues sur les territoires de QBO sont les suivantes :

- Les formations-actions : Créa-IUT, 24 heures pour entreprendre, les Entrepreneuriales ;
- L'organisation de l'action de sensibilisation « Une idée pour mon territoire » ;
- Organisation de la soirée de clôture des Entrepreneuriales, avec remise du Trophée IALYS « meilleur projet en Agro-alimentaire » qui se tiendra au chapeau rouge à Quimper ;
- L'accompagnement des étudiants bénéficiaires du « Statut étudiant entrepreneur » ;
- Le soutien à l'organisation des université d'été de Créa IUT au niveau national à Quimper.

Il convient également de noter que l'équipe quimpéroise qui mène les actions dans le cadre de pépite (créa IUT, 24 heures pour entreprendre) est une équipe moteur qui a initié la plupart des actions qui ont ensuite été déployées au niveau national. Par ailleurs en 2019 le territoire accueillera deux actions spécifiques (université d'été nationale de Créa IUT et soirée de Clôture de Créa IUT), il est proposé

\*\*\*

Après avoir délibéré, madame Valérie LECERF-LIVET ne prenant pas part aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer à « Pépite Bretagne » une subvention d'un montant de 12 350 € au titre de l'année 2019.